

**UNION DES COMITÉS DE QUARTIER et des associations de défense
et d'action pour le cadre de vie dans l'agglomération toulousaine (UCQ)**

41 avenue de Fronton - 31200 Toulouse - <http://ucq-toulouse.fr> - ucq.toulouse@laposte.net - 06 68 76 83 95

Association fondée le 8 février 1979 (JORF du 3 mars 1979) - Préfecture de la Haute-Garonne n° W313022636 - SIRET 820 245 132

Toulouse, le 16 novembre 2016

SMEAT

Monsieur le président de la commission d'enquête
11 boulevard des Récollets
CS 97802
31078 Toulouse Cedex 4

Objet : observation dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de 1ère révision du SCoT de la grande agglomération toulousaine

Monsieur le président de la commission d'enquête,

Nous vous soumettons nos observations sur plusieurs points relatifs au projet de 1ère révision du SCoT de la grande agglomération toulousaine.

1) Prévisions de croissance de la population et des emplois à l'horizon 2030

Nous nous interrogeons sur la manière dont les prévisions de croissance de la population et des emplois à l'horizon 2030 ont été déterminées, en suggérant qu'elles sont surévaluées sans justification. Ces prévisions de croissance sont essentielles car elles fondent largement les possibilités d'urbanisation par extension et d'intensification de l'urbanisation existante recommandées par le SCoT avec des conséquences majeures sur l'élaboration des documents de planification inférieurs, en particulier des Plans locaux d'urbanisme (PLU) et Programme locaux de l'habitat (PLH).

Dans la pièce 5 "Justification des choix retenus" (p. 23), il est expliqué que 2 hypothèses de croissance sont explorées :

- le maintien des objectifs de la Charte de 2005 de 14 000 habitants/an dans l'InterSCoT dont 80% dans le SCoT de la grande agglomération toulousaine soit pour ce dernier 250 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030,
- d'autre part, au regard de la forte croissance constatée sur la période 1999-2008, application d'une croissance accentuée de + 16 500 habitants/an dans l'InterSCoT dont 80 dans le SCoT de la grande agglomération toulousaine soit pour ce dernier 300 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030.

Nous notons que l'hypothèse basse de 250 000 habitants supplémentaires d'ici 2030 reprennent un objectif fixé dans la Charte de 2005 sans qu'il soit justifié ni même actualisé. Nous souhaitons qu'il y ait une explication de la reprise dans le projet de 1ère révision du SCoT en 2016 d'un objectif établi en 2005. Quant à l'hypothèse haute de 300 000 habitants supplémentaires, elle est

expliquée uniquement par la mention d'une "forte croissance constatée sur la période 1999-2008". Cette croissance sur la période 1999-2008 n'est pas précisée et il n'est pas précisé non plus pourquoi l'hypothèse de croissance est augmentée de 14 000 à 16 500 habitants/an dans l'InterSCoT. De plus, la méthode de recensement de la population utilisée par l'INSEE pendant des décennies a été profondément réformée depuis le recensement de 1999 et il est de notoriété publique que les premières données du recensement par la nouvelle méthode, celles pour l'année 2008, sont très difficilement exploitables à cause de problèmes de fiabilité, surtout en comparaison avec les données 1999 fondée sur une autre méthode de recensement. Nous constatons donc l'utilisation de la croissance sur la période 1999-2008 pour fonder une augmentation de l'hypothèse de croissance dans le SCoT.

Nous notons aussi que l'année de référence pour comprendre ces hypothèses d'accueil à l'horizon 2030 n'est pas donnée. Il faut se reporter à la pièce 6 "PADD" du projet (p. 17) pour comprendre que l'année de référence est 2008, en supposant que la 3e colonne du tableau concerne l'année 2008 (le titre de la colonne n'est pas mentionné). Si nous avons bien compris, les hypothèses de croissance pour le SCoT portent sur la période 2008-2030 avec

- une hypothèse basse de 250 000 habitants supplémentaires soit une moyenne de 11 400 habitants/an (hypothèse fondée sur un objectif établi en 2005 sans que l'on sache comment)
- et une hypothèse haute de 300 000 habitants supplémentaires soit une moyenne de 13 600 habitants/an (hypothèse fondée sur une comparaison 1999-2008 qui n'est pas fiable et sans que l'on sache comment).

Le projet de 1ère révision du SCoT ayant été élaborée en 2016, nous ne comprenons pas qu'ils proposent des hypothèses de croissance 2008-2030, alors que nous disposons des données du recensement 2012 de l'INSEE. Nous demandons donc que les hypothèses soient actualisées et portent sur la période 2012-2030 et que les anciennes hypothèses, en particulier celle datant de 2005, soient examinées au regard des données de recensement disponibles.

Cette question de l'actualisation des hypothèses de croissance de la population sur le territoire du SCoT au regard des données disponibles est un peu abordé dans la pièce 2 "Diagnostic stratégique" du projet (p. 17). Il est mentionné que d'après les données de recensement, la population sur le territoire du SCoT a augmenté en moyenne de 9 000 habitants/an sur la période 2006-2011 et de 10 000 habitants/an sur la période 2007-2012, en notant que "inflexion récente pourrait plus favorable pourrait reconduire à retrouver ces rythmes", à savoir la croissance moyenne de 12 000 habitants/an sur la période 1990-2007. Nous contestons bien sûr d'une inflexion sur une année puisse intervenir sur des hypothèses à moyen et long terme. Surtout, nous ne comprenons pas qu'au vu ces données sur la croissance observée de la population sur le territoire du SCoT, l'hypothèse de croissance accentuée de 13 600 habitants/an en 2008-2030. Nous ne trouvons dans le projet aucune explication permettant de justifier ce choix qui est donc contestable pour les raisons évoquées.

En résumé, les hypothèses de croissance de la population sur le territoire du SCoT devraient porter sur la période 2012-2030 et non 2008-2030, éventuellement avec différents scénarii pour la période 2025-2030 pour laquelle il est difficile de faire des prévisions, en les actualisant par une analyse des données des recensements jusqu'à celui pour l'année 2012 (avec un graphique de l'évolution de la population année par année depuis les années 1990s et un tableau donnant les

valeurs), qui devraient amener à abandonner l'hypothèse de croissance accentuée, peu réaliste. Nous insistons sur ce point car il conditionne les possibilités de consommation d'espaces naturels et agricoles pour l'urbanisation par extension.

2) Prévision de constructions de logements à l'horizon 2030

Les besoins de construction de logements sont estimés dans le projet sont estimés en moyenne de 9 000 à 10 500 logements/an sur le territoire du SCoT à l'horizon 2030. Ils sont calculés uniquement en appliquant un ratio de 1,9 habitants/logement aux hypothèses de croissance de la population à l'horizon 2030. En suivant cette méthode, toutes nos remarques sur les prévisions de croissance de la population s'appliquent aux besoins de construction de logements à l'horizon 2030.

De plus, nous n'avons pas trouvé de justification de ratio de 1,29 habitants/logement ni d'analyse des données existantes à ce sujet pour évaluer sa pertinence.

3) Prévisions de croissance de l'emploi à l'horizon 2030

De même, les prévisions de croissance de l'emploi à l'horizon 2030 sont basées sur un ratio habitant/emploi dont nous n'avons pas trouvé de justification ni d'analyse au regard des données existantes pour évaluer sa pertinence. Le sujet est d'autant plus important qu'il conditionne l'urbanisation par extension pour des zones dédiées à l'activité, ainsi que pour les zones mixtes incluant de l'activité.

De plus, la pièce 2 "Diagnostic stratégique" du projet (pp. 18-19) montre les cycles dans l'évolution du nombre d'emplois salariés privés dans le SGAT qui sont liés notamment au contexte économique et financier international, citant par exemple la "bulle internet" et la crise des subprimes. Aucun économiste ne serait capable de faire des prévisions sur la croissance de l'emploi à un horizon aussi éloigné que 2030. Nous suggérons donc que les prévisions d'évolution de l'emploi soient faites avec davantage de précautions, en particulier pour la période 2025-2030 qui devrait être l'objet de plusieurs scénarii.

4) Densités recommandées de population

Nous sommes surpris par la densité de population recommandée de 200 habitants/ha en coeur d'agglomération, qui n'est même pas atteinte dans les IRIS les plus denses de Toulouse. A l'échelle de l'ensemble du coeur d'agglomération, cet objectif ne nous semble pas du tout réaliste par rapport aux densités existantes et aux potentialités pour une intensification de ces densités.

[Observation post-enquête publique : comme relevé par le SMEAT et la commission d'enquête, il y avait une erreur sur la densité recommandée en coeur d'agglomération qui n'est pas de 200 habitants / ha, mais de 200 habitants + emplois / ha correspondant à 155 habitants / ha + 45 emplois / ha ; néanmoins, la remarque reste valable dans la mesure où la densité de population n'atteint pas 15 500 habitants / km² dans la plupart des IRIS de Toulouse]

5) Portes métropolitaines

Nous ne comprenons pas l'absence de "portes métropolitaines" au nord le long de la voie ferrée qui doit en plus être l'objet d'aménagements (projet d'aménagements ferroviaires du nord toulousain ou AFNT dans le cadre du grand projet sud-ouest ou GPSO) et à l'ouest le long de la voie ferrée (ligne C Colomiers-Arènes).

6) Bassins de vie quotidienne périphérique

Dans la pièce 5 "Justification des choix retenus" du projet (p. 16), la carte pour le 3e scénario ne fait pas apparaître les bassins de vie quotidienne périphériques.

Je vous prie de croire, Monsieur le président de la commission d'enquête, à l'expression de nos salutations respectueuses et cordiales,

Guillaume Drijard,
président de l'UCQ